

3OM
SASU au capital de 1.000 euros
Siège social : 3 rue des Bouchardées
21121 FONTAINE-LES-DIJON
823 704 275 RCS DIJON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE PRESIDENT
DU 30 AVRIL 2024

Ce jour, au siège, Monsieur Raphaël VIEUX, associé unique Président de la Société 3OM,

I - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert du siège social et de l'établissement principal,
- Mise à jour des statuts,
- Pouvoirs et formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social et l'établissement principal de sa société de 3 rue des Bouchardées – 21121 FONTAINE-LES-DIJON à 22 boulevard de la Trémouille – 21000 DIJON avec effet rétroactif au 01^{er} avril 2024.

Cette décision entraîne la modification des statuts comme suit :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 22 boulevard de la Trémouille – 21000 DIJON».

Le reste de l'article demeurant inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions.

M. Raphaël VIEUX
Président, associé unique

